La Lettre d'information de Molsheim

Octobre 2008

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 9 octobre 2008 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Modification de l'ordre du jour - inscription d'un point complémentaire - et suppression du point N° 15 Subvention d'équipement au Conseil de fabrique pour le remplacement de la sonorisation

Le Conseil municipal approuve la modification de l'ordre du jour, portant :
- sur l'ajout d'un point concernant une demande de subvention pour l'organisation du festival des Namis de la Nalsace qui se déroulera les 15 et 16 novembre 2008.
- sur la suppression d'un point portant sur la demande de subvention d'équipement par le Conseil de fabrique pour le remplacement de la sonorisation de l'église.

Point 2 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 27 juin 2008

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2008.

Point 3 : Délégations permanentes du Maire - article L2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 2e trimestre 2008

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1er avril au 30 juin 2008. Dans le cadre de ses délégations, le Maire a pris les décisions suivantes :
- la souscription d'un contrat de prêt relais de 2 millions d'euros auprès du Crédit Mutuel Centre Est Europe destiné au préfinancement du lotissement "Les Tournesols"
- la conclusion d'un partenariat avec la Société protectrice des animaux de Strasbourg pour prendre en charge les animaux errants sur le territoire de la Ville de Molsheim
- l'autorisation d'installer des terrasses mobiles devant être exploitées sur le domaine public à neuf pétitionnaires pour exercer leur activité professionnelle
- la désignation d'un avocat afin d'assurer la défense de la Ville de Molsheim et de son représentant dans le cadre d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg pour un contentieux d'urbanisme
- le non-exercice du droit de préemption urbain sur les 21 demandes présentées du 14 mars au 18 juin 2008.

Point 4 : Délégation de service public - commission légale d'ouverture des plis

Le Conseil municipal a procédé à la constitution de la Commission de délégation de service public :
Président : M. le Maire ou son représentant

Titulaires	Suppléants
Mme Evelyne Bernhart	Mme Evelyne Dingens
M. Raymond Londot	M. Jean-Michel Weber
Mme Véronique Distel	M. Philippe Heitz
Mme Danielle Huck	Melle Séverine Munch
M. Jean Dubois	M. Guy Salomon

Point 5 : Délégation de service public - fourrière automobile

Le Conseil municipal a décidé de mettre en oeuvre une procédure de délégation de service public pour la mise en fourrière de véhicules en infraction ou accidentés en application de l'article L-1411 du code général des collectivités territoriales pour une période de 4 ans.

Point 6 : Contrats de villes moyennes - bi-pôle Molsheim - Obernai : conclusion d'une convention avec le Conseil régional d'Alsace au titre de la programmation 2007 - 2010

Le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un contrat - cadre du bi-pôle Molsheim-Obernai avec la Région Alsace portant sur un ensemble d'opérations susceptibles d'être éligibles au titre de la programmation 2007 - 2010 et comprenant notamment :
- la réhabilitation de la Chartreuse
- le réaménagement et la valorisation du parc des Jésuites
- le réaménagement et la valorisation de l'espace sport et loisirs situé rue des Sports.

Le soutien financier de la Région sur ces projets s'élève à 900 000 €.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim
- Séance du 9 octobre 2008 -

Point 7 : Contrats d'assurance de la Ville de Molsheim- engagement d'une procédure pour le renouvellement

Le Conseil municipal a approuvé l'engagement d'une procédure de renouvellement de l'ensemble des contrats d'assurance de la ville pour la période 2009 - 2012.

Point 8 : Relocalisation de la gendarmerie nationale à Molsheim - cession d'une emprise foncière en zone Ecospace - acte administratif

Le Conseil municipal a réitéré sa délibération n°117/5/2006 du 20 octobre 2006 selon laquelle il avait été décidé de céder à la Société immobilière du Bas-Rhin (Sibar) une emprise foncière en zone Ecospace d'une contenance de 214,44 ares en vue de construire la future gendarmerie de Molsheim. L'objectif de cette délibération est de permettre de constater la vente par acte administratif. Les conditions initiales restent inchangées.

Point 9 : Lotissement Ecospace 3 - attribution du lot n°1

Le Conseil municipal a approuvé la cession foncière du lot n°1 du lotissement Ecospace 3 à M. et Mme Alain Benoit de Molsheim. Ce terrain, localisé rue Jean-Marie Lehn, est le dernier des trois lots destinés à accueillir une maison individuelle.

Lot	Section	Parcelle	Contenance	Prix de vente
1	41	465	environ 7,07 ares	148 470 € (soit 21 000 € l'are)

Point 10 : Rue du Lièvre - régularisation foncière par voie d'échange entre les époux Pierre Feidt et la Ville de Molsheim

Dans le cadre de la régularisation des emprises foncières de la rue du Lièvre, le Conseil municipal a approuvé une opération d'échange de terrains avec les époux Pierre Feidt. Cette opération, déjà approuvée le 25 mai 2007, a dû être à nouveau présentée en Conseil municipal afin de prendre en compte des surfaces différentes de celles mesurées en 1965 pour quelques mètres carrés. Ainsi, la Ville de Molsheim cède aux époux Pierre Feidt 11,81 ares au lieu de 11,82 ares et les époux Feidt cèdent à la commune 2,11 ares au lieu de 2,19 ares. En conséquence, la soulte, versée par les époux Feidt à la Ville, s'élève à 17 460 €.

Point 11 : Modification du tableau des effectifs

Afin de prendre en compte les évolutions des carrières des agents de la Ville de Molsheim, un grade de technicien supérieur a été transformé en grade de technicien supérieur principal. Parallèlement suite à la nomination de la personne en charge des finances, un poste d'adjoint administratif de 1ère classe a été créé.

Point 12 : Convention de mise à disposition avec le Centre de gestion - mission d'archivage

Le Conseil municipal a décidé de faire intervenir un archiviste itinérant du Centre de gestion pour l'archivage des dossiers de la collectivité.

Point 13 : Renouvellement du contrat d'un agent non titulaire sur un emploi permanent

Le contrat de l'agent non titulaire occupant les fonctions de responsable informatique nommé sur le poste de technicien supérieur territorial, est renouvelé pour une durée d'un an, à compter du 10 octobre 2008 et ce jusqu'au 9 octobre 2009.

Point 14 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le Conseil municipal a accepté l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour non-restitution de livres à la médiathèque et décidé l'annulation du titre n°250-2007-80-82 du 10 avril 2007 d'un montant de 60,45 €.

Point 15 : Subvention à l'Afa-Molsheim-Gerbrunn

Le Conseil municipal a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 200 € à l'Amicale franco-allemande Molsheim-Gerbrunn.

Point 16 : Subvention au budget annexe succession Albert Hutt

Le Conseil municipal a rappelé sa décision de prise en charge du montant annuel de l'amortissement supporté par le budget annexe Albert Hutt. Au titre de l'année 2008, le montant de la subvention s'élève à 4 100 €.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim
- Séance du 9 octobre 2008 -

Point 17 : Participation aux actions des établissements publics locaux d'enseignement du second degré - subvention au collège et lycée Henri Meck dans le cadre de compétitions sportives scolaires 2007-2008

Suite à la demande de l'association sportive LEGT Henri Meck introduite le 3 juillet 2008, le Conseil municipal a accepté d'apporter son concours financier d'un montant total de 4 214,18 € au lycée Henri Meck au titre des championnats UNSS 2007-2008 dans les sections cross, volley-ball, basket-ball, duathlon et triathlon.

Point 18 : Quartiers Henri Meck - Muehlweg - Rott - aménagement de diverses voiries

Le Conseil municipal a décidé de lancer une opération de réaménagement de plusieurs rues. Dans ce cadre, le renouvellement des voiries des quartiers Henri Meck, Muehlweg et Rott est envisagé sur une longueur de 2,18 km. Il se décompose de la manière suivante :

Dénomination	Profil (ml)	Longueur (ml)
Chemin de Dorlisheim	15,00	300,00
Allée Raymond Sommer	10,00	200,00
Rue Henri Meck	17,00	350,00
Rue Sainte-Odile	12,00	550,00
Rue du Député Maire Lehn	11,00	300,00
Rue Philippi/ rue du Maire Fuchs	10,00	480,00

Afin d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre, le Conseil municipal a constitué le jury suivant :

Titulaires	Suppléants
Mme Evelyne Bernhart	Mme Evelyne Dingens
M. Raymond Londot	M. Jean-Michel Weber
Mme Véronique Distel	M. Philippe Heitz
Mme Danielle Huck	Melle Séverine Munch
M. Jean Dubois	M. Guy Salomon

Point 19 : Aménagement du parc avenue de la gare - approbation du projet - autorisation de lancer une mission de maîtrise d'œuvre - autorisation de déposer un permis de construire, un permis de démolir et des déclarations préalables

Afin de lancer l'opération de réaménagement du parc des Jésuites situé avenue de la Gare, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une mission de maîtrise d'œuvre.
Outre la création d'une nouvelle aire de jeux, le projet prévoit notamment d'aménager, dans la mesure du possible : une liaison cyclable entre le passage de la poste et les rues Kellermann, Notre Dame et de l'Eglise ; la sécurisation de la traversée de l'avenue de la Gare par la modification et la mise en conformité du carrefour tricolore existant ; la mise en place d'un nouveau réseau d'éclairage public ; la réhabilitation et la relocalisation des places de parking ; la réhabilitation des cheminements piétons.

Point 20 : Aménagement de diverses voiries dans la zone industrielle de la Hardt- autorisation de lancer un appel d'offres ouvert pour le choix de la maîtrise d'œuvre - constitution du jury

Le Conseil municipal a décidé de lancer le projet de refonte de la route industrielle de la Hardt par le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre Cette opération porte sur 3,7 km de voiries et s'avère nécessaire au regard de la vétusteté de la chaussée. Les travaux n'ont pu être envisagés qu'après achèvement du contournement et permettront également de revoir les aménagements piétonniers.
Les voiries existantes à renouveler se décomposent de la manière suivante :

Dénomination	Profil (ml)	Longueur (ml)
Rue du Gibier	16,00	560,00
Route industrielle de la Hardt :		
1. axe principal	entre 16, 00 et 40,00	2 600,00
2. tronçon Mercedes	16,00	240,00
3. tronçons entre Locarest et Eurovia	14,00	220,00
4. tronçon vers Millipore	27,00	72,00

Afin d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre, le Conseil municipal a constitué le jury suivant :

Titulaires	Suppléants
Mme Evelyne Bernhart	Mme Evelyne Dingens
M. Raymond Londot	M. Jean-Michel Weber
Mme Véronique Distel	M. Philippe Heitz
Mme Danielle Huck	Melle Séverine Munch
M. Jean Dubois	M. Guy Salomon

Point 21 : Aire d'accueil des gens du voyage - marchés de travaux complémentaires - appel d'offres ouvert - autorisation d'urbanisme

Pour un fonctionnement optimal de l'aire d'accueil des gens du voyage, le Conseil municipal a approuvé des travaux complémentaires du site pour un montant total de 265 000 €. Il entend pouvoir bénéficier des aides financières allouées par l'Etat, la Région et le Département.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Point 22 : Aire d'accueil des gens du voyage - adjonction d'un local destiné au gestionnaire - autorisation d'urbanisme	Le Conseil municipal a approuvé les travaux de création d'un local venant en adjonction du bâtiment B de l'aire d'accueil des gens du voyage.
Point 23 : Agrandissement de la garderie du Centre - mission de maîtrise d'œuvre - autorisation d'urbanisme	Face à la recrudescence du nombre de demandes de placements d'enfants à la garderie et à la cantine scolaire du Centre et dans un souci de pérenniser un service de qualité, le Conseil municipal a approuvé les travaux d'agrandissement de la garderie du Centre pour un montant total estimé à 165 000 €. L'espace sous le porche actuel sera transformé en locaux supplémentaires et devrait être fonctionnel dès la rentrée prochaine.
Point 24 : Réhabilitation de l'hôtel de la Monnaie : lot n°18 équipement audio-video - approbation de l'avenant n°1 de transfert	Suite à la prise en location gérance de la société Alsace Audio Visuel (AAV) par la société IEC à partir du 1er avril 2006, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 du transfert de marché du lot 18 relatif à l'équipement audio video de l'hôtel de la Monnaie sans modification de montant.
Point 25 : Intégration dans le domaine public communal de parcelles appartenant au domaine privé de la Ville de Molsheim	Le Conseil municipal a décidé de procéder au transfert de 39 parcelles appartenant au domaine privé de la Ville de Molsheim dans le domaine public communal. Ces emprises représentent une superficie totale de 297,61 ares.
Point 26 : Implantation d'un relais de radiotéléphonie par la société Orange - convention de location	Dans le but d'améliorer la couverture de son réseau au niveau du centre et du Nord de Molsheim, la société Orange a décidé d'implanter une antenne relais de type GSM/UMTS dans le vignoble sur un terrain privé. Il est rappelé que sur le plan du droit, dès lors qu'une antenne relais respecte le valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques fixées par un décret du 3 mai 2002 et n'enfreint pas les règles d'urbanisme, celle-ci peut être implantée librement. Par ailleurs, selon une circulaire du 16 octobre 2001, les stations de base n'engendrent que des champs de très faible niveau alors que les éloignements des utilisateurs conduisent à une augmentation de la puissance des terminaux et des stations de base. Afin de pouvoir surveiller l'évolution des implantations d'antennes relais sur le territoire communal, il a été proposé à la société Orange d'étudier la possibilité d'implanter un tel équipement sur une propriété communale. L'installation de ces équipements sur des propriétés communales permet à la Ville d'être partie aux contrats et d'en négocier les clauses. Conformément aux règles juridiques, le Conseil municipal a approuvé la signature d'une convention avec la société Orange portant sur l'implantation d'une antenne sur le toit de la Dîme. Cet accord est subordonné à la non-opposition de l'administration du Centre des impôts qui occupe actuellement le bâtiment. Le montant de la location perçu par la municipalité sera employé à financer des études sur l'émission des champs électromagnétiques sur Molsheim.
Point 27 : Rapport annuel pour 2007 publié par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement	Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Le rapport est consultable sur le site internet de la ville www.molsheim.fr.
Point 28 : Rapport annuel pour 2007 publié par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable	Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable tel qu'il a été adopté par la Communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig. Le rapport est consultable sur le site internet de la ville www.molsheim.fr.
Point 29 : Rapport annuel d'activité 2007 - Select'om	Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel pour l'exercice 2007 présenté par le président du Syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures de Molsheim-Mutzig et environs portant sur l'activité du syndicat et sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Le rapport est consultable sur le site internet de la ville www.molsheim.fr
Point 30 : Subvention exceptionnelle : festival des Namis de la Nalsace	A l'occasion de la prochaine édition du festival des Namis de la Nalsace les 15 et 16 novembre 2008, le Conseil Municipal a consenti à l'octroi d'une subvention de 250 €.

Document à caractère d'information n'ayant aucune valeur juridique.

Directeur de la publication : Laurent FURST